

Préambule

L'intelligence artificielle (IA) générative est une technologie capable de créer du contenu (texte, images, etc.) à partir de données existantes. Aujourd'hui de plus en plus répandue, elle offre des opportunités significatives en médecine de ville, tant pour le diagnostic que pour l'amélioration de la prise en charge des patients.

Son utilisation comporte néanmoins des limites et exige quelques principes de bon usage quotidien afin de garantir la protection des données, la transparence des bases référentielles, et l'éthique dans l'exploitation des informations.

Par cette présente charte, la CPTS Autour du Patient 94 souhaite encourager un usage responsable des outils d'intelligence artificielle générative dans sa communauté professionnelle de santé.

De manière générale, la CPTS Autour du Patient 94 **encourage pour un usage professionnel raisonné, sécurisé et éthique le choix d'outils d'intelligence artificielle générative conçus et certifiés HDS** pour ces usages par rapport à l'utilisation d'outils grand public (ex : éviter l'usage de ChatGPT) qui ne garantissent pas toujours la confidentialité des données médicales.

1. Principes de l'anonymisation des données

- **Protection de la vie privée** : Toutes les données des patients utilisées doivent être strictement anonymisées afin de garantir la protection de leur vie privée. Aucune donnée personnelle identifiable (nom, numéro de sécurité sociale, adresse) ne doit être transmise ou stockée dans des systèmes d'IA.
- **Techniques d'anonymisation** : Les données doivent être traitées par des méthodes d'anonymisation robustes, telles que la suppression d'identifiants, le masquage, ou l'agrégation statistique, avant tout traitement par une IA générative.
- **Responsabilité des professionnels de santé** : Il incombe aux praticiens de vérifier et de valider que les données transmises aux outils d'IA soient correctement anonymisées pour respecter le cadre légal, le RGPD et les directives de la CNIL.

2. Information et droit d'opposition des patients

- **Information des patients** : Le médecin ou professionnel de santé utilisant un outil d'IA générative impliquant le traitement de données d'un patient doit en informer celui-ci systématiquement.

- **Droit d'opposition des patients** : Le patient dont les données sont traitées grâce à un outil d'intelligence artificielle dans le cadre de sa prise en charge doit en être informé et doit pouvoir s'opposer à ce traitement.

3. Utilisation des bases référentielles

- **Qualité et fiabilité des références** : Les IA génératives utilisées doivent s'appuyer sur des bases de données référentielles reconnues (ex. Medline, PubMed, recommandations de sociétés savantes). Ces bases assurent une information actualisée et scientifiquement validée.
- **Transparence des sources** : Les utilisateurs doivent pouvoir accéder aux sources des informations produites par l'IA. Pour être utilisé en contexte médical, un outil d'IA utilisé en doit préciser les bases de données et les critères de mise à jour des connaissances intégrées.
- **Vérification des résultats** : Les informations générées doivent être systématiquement revues par un professionnel de santé habilité, qui évalue leur pertinence et fiabilité en fonction du contexte clinique.

4. Utilisation et gestion des données fournies

- **Conformité et finalité d'utilisation** : Les données fournies à l'IA doivent exclusivement être utilisées à des fins d'amélioration de la prise en charge des patients, de diagnostic ou de gestion clinique, et dans le respect des objectifs clairement définis par le praticien.
- **Restrictions d'usage** : L'utilisation des données issues de l'IA est strictement réservée aux professionnels habilités. Les données ne doivent pas être diffusées ni partagées en dehors du cadre médical sans l'accord des patients et dans le respect de la réglementation RGPD.
- **Conservation et sécurité** : Les données doivent être conservées de manière sécurisée, avec des mesures de protection contre les accès non autorisés. Toute donnée inutile doit être supprimée, et les archives doivent respecter une durée de conservation conforme aux directives légales dont celles du RGPD.

5. Responsabilité et formation des utilisateurs

- **Formation des professionnels** : Chaque utilisateur doit dans la mesure du possible être sensibilisé et formé aux principes éthiques et aux fonctionnalités de l'IA utilisée en cabinet médical, y compris les limites et les biais potentiels de ces outils.
- **Responsabilité médicale** : L'IA ne doit jamais remplacer le jugement clinique du professionnel utilisateur. Elle constitue un outil d'aide à la décision. Le médecin comme tout professionnel de santé utilisant un outil d'IA générative, reste pleinement responsable des décisions prises et de la validation des informations fournies par l'IA.

Conclusion

Cette charte encourage une utilisation de l'IA générative qui respecte l'éthique, protège les patients, et garantit une haute qualité d'information en médecine de ville. Par ailleurs le coût énergétique important des outils d'intelligence artificielle est à considérer dans son utilisation. En suivant ces quelques principes, les professionnels peuvent intégrer l'IA de manière responsable, augmentant ainsi la qualité et la sécurité des soins prodigués.